



Etablissement d'Hébergement pour  
Personnes Agées Dépendantes



**EHPAD**

*Résidence du Duc d'Aumale*

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE

[ehpad.aumale@orange.fr](mailto:ehpad.aumale@orange.fr)

Tél. 02 32 97 52 30 - Fax 02 35 94 03 98

<http://ehpad-aumale.fr>

*Livret d'accueil*

PUBS

## Un peu d'histoire

L'établissement est fondé sur l'emplacement de l'ancien château des comtes et ducs d'Amale, construit par Guérinfroy, premier comte d'Albemarle, ancien nom de notre ville.



En 1196, lors de la guerre entre le Roi de France, Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, le château fut détruit.

Ce n'est seulement qu'au XVII<sup>ème</sup> siècle que le Duc de Nemours fit reconstruire le château, construction qui resta inachevée.

On en retrouve certains éléments tels que le corps de garde.

## Le mot de la Direction et du Président du Conseil d'Administration

Madame, Monsieur,

Le Président du Conseil d'Administration, la Direction, l'ensemble du Personnel vous souhaitent

### La Bienvenue

Ce livret d'accueil, édité à votre intention, est destiné à vous informer et à vous permettre, ainsi qu'à vos proches, de mieux connaître l'Établissement.

Le personnel, à l'écoute de chaque Résident, est présent pour apporter la meilleure qualité de vie possible.

La Direction, le Conseil d'Administration, le personnel, les différents intervenants extérieurs, tous ensemble seront à votre écoute, et veilleront à votre bien-être. Chacun fera de son mieux pour faciliter votre intégration et rendre agréable votre séjour.

# Sommaire

Instances et représentations.....	p 5
Conseil de la Vie Sociale.....	p 5
Ce qui nous anime .....	p 5
L'espace de vie et le quotidien .....	p 6
• La chambre	
Lieu de vie et de détente .....	p 6
• Les salles à manger et salons	
• Le grand hall	
• L'environnement extérieur	
La vie quotidienne .....	p 7
• Les repas	
• Horaires des repas	
• Le linge	
• Le salon de coiffure	
• La pédicure	
• Les services	
Infos pratiques.....	p 8
• Accueil administration	
• Visites et entrées	
• Les animaux	
Les soins et accompagnement de la personne âgée.....	p 9
L'animation .....	p 9
Association .....	p 10
Bénévolat .....	p 10
Les conditions d'admission .....	p 10
Personne à prévenir, personne de confiance, projet de vie .....	p 10
Plans d'accès et de situation .....	p 11
Charte des droits et libertés .....	p 12

# Instances et représentations

**L'EHPAD** est administré par un Conseil d'Administration dont le maire de la ville d'Aumale est le président, et dirigé par un Directeur, qui est assisté pour ses prises de décision par différentes instances consultatives obligatoires (CTE, CHSCT,

CVS, CCG) émettant des avis sur la vie au quotidien de l'EHPAD.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, une direction commune est instituée entre les trois Maisons de Retraite d'Aumale, de Forges-les-Eaux et de Gaillefontaine.

## Conseil de la Vie Sociale

Celui-ci réunit des **Résidents**, des **Familles**, des **Membres du Personnel**, un **représentant du Conseil d'Administration**, la **Direction**. Ce Conseil a pour but de traiter toutes les questions relatives à la vie collective de la Maison de Retraite.



## Ce qui nous anime

Pour l'ensemble des professionnels de la Résidence, les **grandes missions** de bien-être et d'accompagnement sont une priorité. Celle de vivre mieux, en toute sécurité, de garder ses habitudes de vie et sa liberté, dans une ambiance chaleureuse.

**Notre projet de vie cible donc les objectifs suivants :**

- **Etre avant tout un lieu de vie**, préservant à la fois une réelle intimité pour le

résident et son entourage ainsi que la convivialité nécessaire au maintien du lien social tant avec les résidents qu'entre ces derniers et leurs proches.

- **Etre un lieu adapté** à la prise en charge de la dépendance conciliant liberté et sécurité pour chacun jusqu'à la fin de la vie.

- **Etre un lieu de prévention et de soins** où sont prodiguées de façon coordonnée les prestations médicales et paramédicales aux résidents.

# L'espace de vie et le quotidien

## La chambre

**Chaque chambre est équipée** d'un mobilier confortable et adapté. Elle comporte des prises de téléphone et de télévision ainsi qu'une salle de bain avec WC et appel d'urgence 24h/24.

Vous avez la possibilité d'installer le téléphone, une box internet, un ordinateur, une télévision ..., les factures d'installation et de dépenses restant à votre charge.

Pour agrémenter votre environnement, n'hésitez pas à apporter votre touche personnelle en y installant vos objets tels que petits meubles, cadres, photos, et plantes... Veillez toutefois à ce qu'ils n'engendrent ni



gêne ni détérioration à l'occasion des soins et de l'entretien.

Seul le lit médicalisé de l'établissement ne peut être remplacé.

Par mesure de sécurité, vous voudrez bien informer le cadre responsable des admissions de votre dépôt de matériels et de mobiliers.

Chaque chambre est équipée d'un détecteur de fumée relié à une centrale de surveillance afin d'assurer votre sécurité.

Si vous le désirez, la clé de votre chambre pourra vous être remise.

## Lieu de vie et de détente

### Les salles à manger et salons

**L'établissement est scindé en trois services** : chacun dispose d'une salle de restaurant pour les repas du midi et du soir ainsi que de salons pour partager un repas ou un moment en famille (pensez à nous prévenir 48 heures à l'avance lorsque vous souhaitez réserver des « repas invités » avec votre parent).



### Le Grand Hall

**Joignant les deux ailes de l'édifice**, le grand hall n'est pas qu'un simple lieu de passage : Il est à la fois l'entrée principale de l'établissement, le regroupement de notre administration, un lieu de rencontre et d'échange. Il est aussi et surtout un vaste espace permettant d'accueillir nos nombreuses animations et célébrations !



## L'environnement extérieur

Tout autour de l'établissement, vous trouverez jardins et parcs aménagés pour le confort de tous : Allées de promenade, terrain de pétanque.

Derrière l'établissement, vous pourrez observer notre parc aux daims et laisser

ces cervidés vous inviter à découvrir la vue panoramique.

L'établissement étant engagé dans une démarche de préservation de l'environnement et de développement durable, il réalise un entretien raisonné avec des tontes différenciées de ses espaces verts.

## La vie quotidienne

### Les Repas

De type traditionnel, ils sont confectionnés sur place et servis dans le restaurant où le menu est affiché. Les régimes prescrits sont respectés.

C'est avec une attention particulière que les menus sont élaborés en commission encadrée par la diététicienne et le responsable de la cuisine, les résidents y font part de leurs suggestions.

Vos proches pourront partager des repas avec vous dans le petit salon qui est à votre disposition. Il est indispensable de réserver 48h à l'avance. Le tarif des repas accompagnants est affiché à l'accueil.

### Horaires des repas

Les repas sont servis dans les restaurants, toutefois en fonction de votre état de santé, il peut être envisagé un service en chambre.

### Le linge

Seul le linge plat (draps, taies, couvertures, linge de toilette) est fourni par l'établissement, il est entretenu par un prestataire extérieur.

Un trousseau de vêtements dont la liste figure dans le dossier d'admission vous est demandé. Le marquage (nom et prénom) de votre linge ainsi que son entretien est pris en charge par notre service de blanchisserie. Cette prestation complémentaire vous est offerte.

Afin de pallier les délais d'entretien du linge liés à la collectivité, il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante.

### Le salon de coiffure

Le salon de coiffure est à disposition des professionnels extérieurs. Vous avez la possibilité de faire appel à votre coiffeur personnel, dans ce cadre, cette prestation sera à votre charge.

- Le **petit-déjeuner** est servi à partir de **7h15**
- Le **déjeuner** est servi à partir de **12h**

- Le **goûter** est servi lors des animations ou en chambre à partir de **15h30**
- Le **dîner** est servi à partir de **18h15**



## La pédicure

Des soins d'hygiène des pieds et des ongles sains sont assurés par nos professionnels formés. Vous pouvez, pour des soins plus complexes, faire appel à un pédicure de votre choix, dont les frais seront à votre charge.

## Les services

- **Le téléphone** : Les chambres peuvent être raccordées au réseau téléphonique. Cette solution est la plus à même de préserver les liens avec l'entourage familial.

En outre, le résident peut installer un combiné téléphonique afin de RECEVOIR UNIQUEMENT les appels qui lui seront transférés par nos services sans aucun frais.

- **La télévision** : Vous pouvez équiper votre chambre d'un téléviseur personnel en bon état de fonctionnement.

- **Le courrier** : Le courrier qui vous est adressé vous est remis personnellement

chaque jour par un membre du personnel. Le secrétariat est à la disposition des résidents pour transmettre le courrier affranchi à la poste.

- **Le Culte** : Si vous en exprimez le désir, les ministres des différents cultes peuvent vous rendre visite. Une messe catholique est célébrée une fois par semaine, chaque vendredi matin, soit en salle d'animation soit au sein de notre chapelle.

- **Argent et Objets de Valeurs** : L'établissement ne peut être tenu responsable des pertes et vols.

Il est déconseillé de conserver dans la chambre des objets de valeurs et des fortes sommes d'argent. Une clé de votre chambre peut vous être remise. En cas de perte, la reproduction de celle-ci est à votre charge.

- **Le Tabac** : Pour le respect et la sécurité de chacun, et conformément à la législation, il est interdit de fumer dans l'enceinte de la résidence. Des espaces fumeurs, couverts, extérieurs, sont aménagés.

## Infos pratiques

### Accueil administration

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

### Visites et entrées

Les parents et amis sont les bienvenus dans l'établissement. Les visites sont libres, toutefois les visiteurs doivent prendre en compte les besoins de repos du résident ainsi que les nécessités de fonctionnement des services. Vous avez toute liberté d'aller

et venir, toutefois, pour éviter toute inquiétude, il vous est demandé de prévenir l'infirmière ou l'administration avant une sortie de l'établissement avec un proche.

### Les animaux

Si vous avez un animal domestique, vous ne pourrez malheureusement pas emménager avec lui. Les animaux des visiteurs sont les bienvenus, tenus en laisse et respectant les règles d'hygiène et de vie en communauté.

# Les soins et accompagnement de la personne âgée

Vous avez le libre choix de votre Médecin Traitant, les consultations seront assurées sur place.

Il vous est possible de garder vos prestataires tels que dentiste, pédicure, podologue,... Nous tenons à votre disposition une liste de collaborateurs locaux intervenant dans notre établissement. Ce type de prestations reste à votre charge.

Nous assurons in situ une prise en charge médicale pluridisciplinaire, limitant ainsi les déplacements pour recourir aux avis d'experts. L'établissement dispose de matériels adaptés à une prise en charge médicale, ainsi que d'une salle de soins équipée de la télémédecine où sont pratiquées télépsychiatrie, télédermatologie et des visioconférences avec le service de médecine interne de gériatrie du CHU de Rouen. Les équipes mobiles de psycho-gériatrie, de soins palliatifs, d'hospitalisation à domicile interviennent couramment au sein de l'EHPAD.

Le Médecin Coordonnateur apporte ses compétences gérontologiques, et en collaboration avec le Cadre de Santé assure les relations entre le Résident, sa Famille et l'ensemble des intervenants soignants.

Vos données médicales lui sont transmises et protégées par le secret médical.

Les médicaments sont délivrés par les deux pharmacies de la ville d'Aumale. Pour garantir la sécurité des soins, un circuit de médicament a été instauré pour l'approvisionnement et la distribution des traitements.

Une équipe pluridisciplinaire constituée d'Infirmières, d'Aides-Soignants, d'Agents des Services Hospitaliers ou Hôteliers répond à vos besoins essentiels.

La douleur n'est pas une fatalité. Le médecin ainsi que les équipes soignantes sont à votre écoute pour vous aider et vous proposer les moyens les mieux adaptés à votre cas.

La Psychologue, le Kinésithérapeute, l'Ergothérapeute vous accompagnent dans la préservation de votre autonomie.

La qualité de l'accompagnement au quotidien va sur une recherche du bien être comprenant des soins de base. A cet effet, des séances de Qi Gong santé (pratique de santé ancestrale chinoise) peuvent vous être proposées.

L'établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, centrée sur la bientraitance de tous.

## L'animation

L'Animation est une composante importante de la vie à l'EHPAD, les Animateurs proposent du lundi au dimanche et jours fériés, des activités ludiques, culturelles, thérapeutiques ou intergénérationnelles, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, les animations proposées sont annoncées par voie d'affichage et sur notre site internet. Les animateurs participent régulièrement aux manifestations locales.

L'Animation doit avant tout vous permettre de partager de véritables moments de plaisir. Les activités proposées se déroulent au cœur des unités de vie, dans votre espace privatif,

dans des endroits de passage ou encore dans les jardins extérieurs, soit en petit groupe ou de manière individuelle. Au cours de l'année, des après-midi festives et des spectacles sont organisés. Un goûter des anniversaires réunit les résidents une fois par mois, un groupe de bénévoles participe à ces animations.

Vous trouverez des panneaux d'affichage sur lesquels se trouvent les Animations du mois.





## Association « Les Amis de la Maison de retraite »

L'Association « **Les Amis de la Maison de Retraite** » a été créée en 2008, c'est une association composée de bénévoles et de familles qui a pour but de participer financièrement aux animations lors de sorties. Elle a fonctionné à but non lucratif.

## Bénévolat

Vous pouvez également si vous le souhaitez conclure une convention de bénévolat avec la maison de retraite afin de pouvoir proposer des activités auprès des personnes accueillies.

Dans le cadre d'une relation individuelle avec le résident et en concertation avec l'encadrement, les bénévoles qui le souhaitent sont libres de s'organiser aussi bien au niveau du contenu de leurs activités qu'au niveau de leur temps de présence.

## Les conditions d'admission

L'entrée est possible en fonction des places disponibles, et après avoir envoyé un dossier de demande d'admission, administratif et médical complet. Le dossier médical doit être rempli par votre médecin traitant ou le médecin du service si vous êtes hospitalisé.

La Direction prononce l'admission sur avis de la commission d'admission. Ensuite, une visite de pré-admission est organisée en préalable à l'entrée dans l'institution.

Un dossier d'admission est disponible à l'accueil de l'établissement ou téléchargeable sur le site internet de l'établissement.

**<http://ehpad-aumale.fr>**

Sur demande il peut vous être adressé par courrier ou par mail.

La plateforme Via trajectoire vous permet également de déposer votre demande.

**<https://viatrajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>**

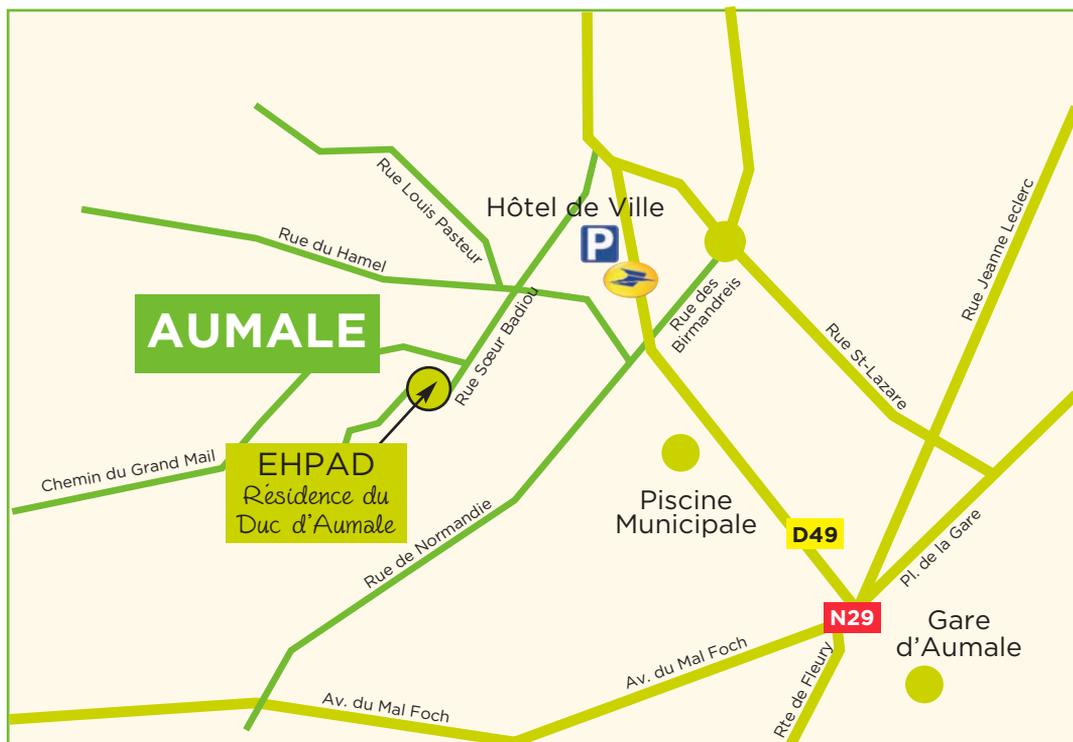
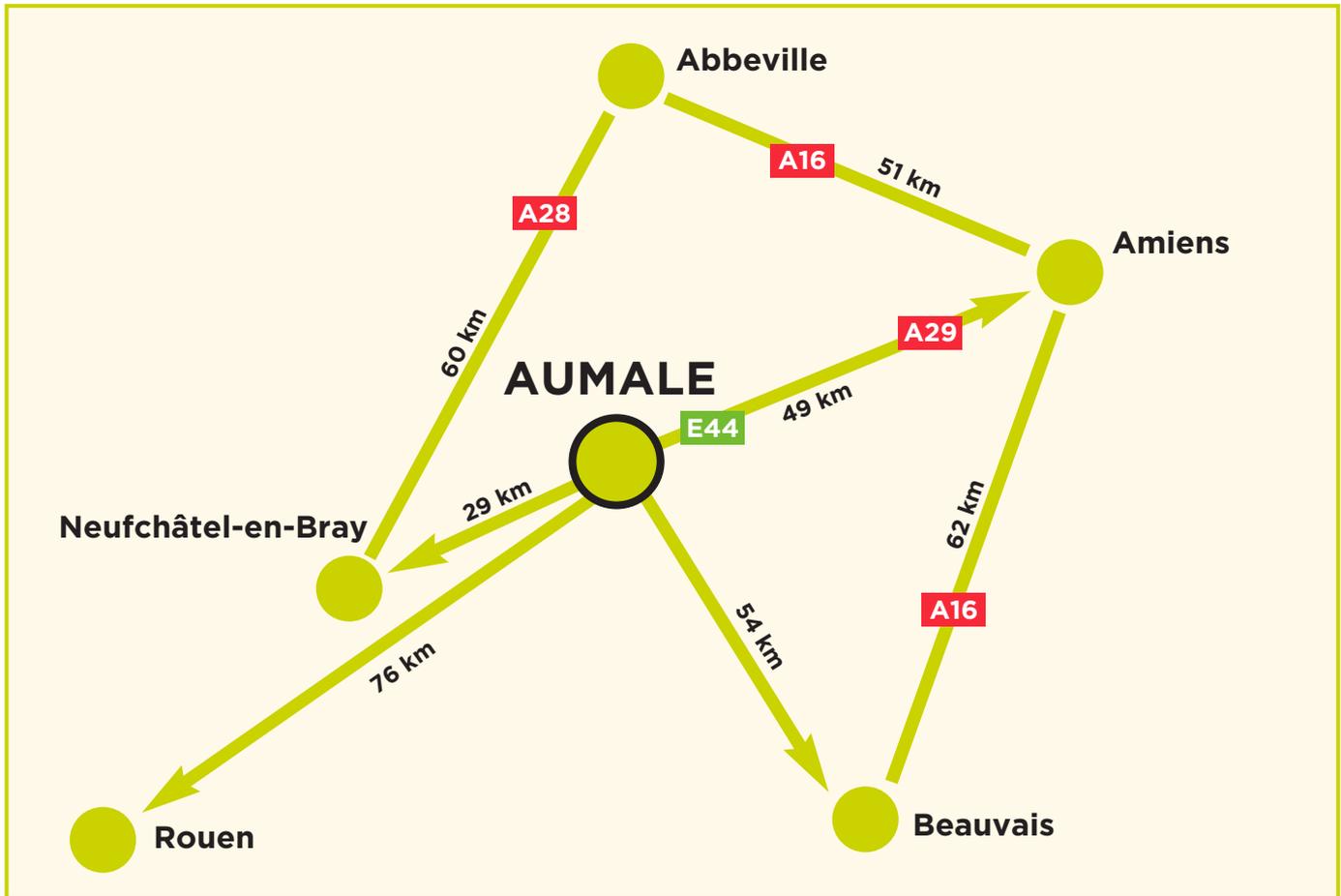
Le jour de l'entrée, vous serez accueilli par l'infirmière ou le Cadre de Santé.

## Personne à prévenir, personne de confiance, projet de vie

Afin de nous aider dans votre accompagnement, nous vous informons que vous avez la possibilité de nous communiquer le nom d'une personne à prévenir. De plus, il vous est fortement conseillé de désigner

une personne de confiance. Dans le même esprit, nous vous proposerons d'élaborer conjointement un projet de vie qui puisse répondre à vos souhaits.

# Plans d'accès et de situation



# Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

**Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit. Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.**

## ■ 1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

## ■ 2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

## ■ 3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

## ■ 4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

## ■ 5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

## ■ 6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

## ■ 7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

## ■ 8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

## ■ 9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.



#### ■ **10. Qualification des intervenants**

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

#### ■ **11. Respect de la fin de vie**

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

#### ■ **12. La recherche : une priorité et un devoir**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

#### ■ **13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable**

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

#### ■ **14. L'information**

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

**fng**

**Fondation Nationale de Gérontologie**  
49, rue Mirabeau - 75016 PARIS  
Tél. : 01 55 74 67 00 - [www.fng.fr](http://www.fng.fr)



Version révisée 2007